



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 20520

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les masseurs-kinésithérapeutes salariés au regard de la création de l'ordre. En conséquence, elle lui demande s'il est possible, compte tenu des différences de situation, de garantir aux salariés une représentation par un collège spécifique.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20520

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2994

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)